CUSTOM

CREATEUR DE FORMATION
CONSEILS RH OPERATIONNELS

Gestion & transaction immobilière
IMM16

# RECUPERATION DES CHARGES ET REPARATIONS LOCATIVES : MODE D'EMPLOI

## POINTS-CLES :

### 1. LES CHARGES LOCATIVES
Les charges récupérables
Les charges non récupérables
La répartition
Les changements à venir

### 2. LE PAIEMENT DES CHARGES
Ce que prévoit le contrat de bail
L'estimation des charges
La périodicité du paiement
La régularisation et son recouvrement
La prescription

### 3. LES REPARATIONS LOCATIVES
Le cas de vétusté et de force majeure
L'inventaire des réparations
La jurisprudence

### 4. LA REMISE EN ETAT DU LOGEMENT
L'état des lieux
La constatation des dégradations
Le constat contradictoire de l'état des lieux
La remise en état : quelles sont les obligations du bailleur ?
L'incidence du rendu du dépôt de garantie sur la remise en état
Les obligations bipartites

Quelle durée ?
- 1 jour

Pourquoi ?
- Imputer justement les charges incombant au bailleur et au preneur
- Identifier les réparations à la charge du preneur pour éviter les contentieux lors de l'état des lieux

Pour qui ?
- Gestionnaires
- Comptables
- Responsables de gestion de patrimoine

Comment ?
- Par la résolution de cas concrets
- Par des quizz

CUSTOM – 171 bis avenue Charles de Gaulle – Bât. C
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01 40 88 10 88 – Fax : 01 40 88 11 99
contact@custom-formation.com – www.custom-formation.com